

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
04/10/2024	14/10/2024	En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 16

L'an deux mil dix vingt quatre

*Le 09 octobre à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, BRIAND Henri, GORON Rémy, JALLU Yann, LEGOUT Séverine, SAINT MLEUX Xavier DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine,

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : LANDAIS Fabienne, JOUAUX Laëtitia, LAUNAY Chantal, ALEXANDRE Pierre, BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane,

ABSENTS : Néant

POUVOIR : Fabienne LANDAIS donne pouvoir à Nathalie BONDIGUEL, JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à Delphine BERTAUX, ROCHELLE Stéphane, donne pouvoir à Pascal HERVÉ,

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N°04-09-2024 Attribution d'une subvention complémentaire – OCCE Ecole Villecartier

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, en janvier 2024, avait fixé un principe de participation financière de la collectivité au profit des établissements scolaires de Bazouges la Pérouse pour les sorties scolaires.

Pour l'année 2024 la subvention attribuée au profit de l'OCCE de l'Ecole de Villecartier ne suit pas ce principe, une erreur ayant été commise dans la prise en compte du nombre d'élèves.

Monsieur le Maire invite donc le conseil municipal à procéder à une attribution de subvention complémentaire, conformément au principe posé en 2021.

Il précise que la subvention complémentaire serait alors de 480€ (6 élèves hors communes non comptabilisés par erreur).

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 035-213500192-20241009-04_09_2024-DE

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

Attribue une subvention complémentaire de 480€ au profit de l'OCCE de l'école de Villecarter

Constate que les crédits correspondants sont disponibles au budget à l'article 657481

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

La Secrétaire de Séance
Marie-Claude DURAND



Le Maire
Pascal HERVÉ

